CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Réservation et paiement

La réservation est confirmée dès réception par EquiEnglish du formulaire d'inscription dûment complété et signé.

Le formulaire d'inscription, les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que les informations communiquées au client avant la réservation constituent les éléments contractuels du séjour.

Dès confirmation de la réservation, une place est spécifiquement attribuée au participant et EquiEnglish commence à organiser les prestations nécessaires au séjour.

Une facture est ensuite établie par EquiEnglish.

Un acompte de **25 % du montant total du séjour** est payable selon les modalités indiquées sur la facture.

Le solde doit être réglé au plus tard **quatorze (14) jours avant le début du séjour**.

En cas de non-paiement du solde dans le délai prévu, EquiEnglish se réserve le droit, après information du client, d'annuler la réservation et de réattribuer la place.

Le prix du séjour, les modalités de paiement ainsi que les conditions d'annulation sont communiqués au client avant la confirmation de la réservation.

2. Annulation et report du séjour

Lorsqu'un participant réserve un séjour, une place lui est spécifiquement attribuée. Cette réservation permet à EquiEnglish d'organiser l'hébergement, les chevaux, le personnel, les activités et l'ensemble de la logistique nécessaires au bon déroulement du séjour.

Le nombre de places étant limité, une annulation peut empêcher EquiEnglish de proposer la place à un autre participant et entraîner des frais ou une perte financière.

Les présentes conditions d'annulation sont établies conformément au droit français applicable aux contrats conclus entre professionnels et consommateurs, notamment aux dispositions du Code de la consommation relatives aux clauses abusives.

En cas d'annulation par le client, les frais suivants s'appliquent en fonction de la date de réception de l'annulation :

Date de réception de l'annulation	Frais d'annulation
Plus de 60 jours avant le début du séjour	25 % du montant total
Entre 30 et 60 jours avant le début du séjour	50 % du montant total
Entre 14 et 29 jours avant le début du séjour	75 % du montant total
Moins de 14 jours avant le début du séjour	100 % du montant total

Ces frais tiennent compte notamment de la réservation de la place, des frais engagés pour préparer le séjour et de la difficulté éventuelle à réattribuer la place à un autre participant.

Lorsqu'une place annulée peut être réattribuée à un autre participant, EquiEnglish pourra, à titre commercial, réduire les frais d'annulation en fonction des sommes effectivement récupérées.

Report du séjour

À titre commercial, EquiEnglish peut proposer le report d'un séjour à une autre date dans les douze (12) mois suivant la date initialement prévue, sous réserve des disponibilités.

Le report doit être demandé avant le début du séjour et accepté par EquiEnglish.

- Le report est soumis aux disponibilités.
- Toute différence de prix est due si le nouveau séjour est plus cher.
- Aucun remboursement n'est effectué si le nouveau séjour est moins cher.
- Un seul report est possible par réservation.
- Le report peut, avec l'accord préalable d'EquiEnglish, être transféré à un frère, une sœur ou un autre participant.

Annulation par l’organisateur

Si l’organisateur annule un séjour avant son commencement, le client pourra choisir entre le remboursement intégral des sommes versées ou le report du séjour à une autre date.

Cette disposition ne s’applique pas en cas de force majeure.

Les cavaliers arrivant en retard ne pourront prétendre ni au rattrapage des activités manquées ni à une réduction du prix du séjour.

3. Image des personnes

Les participants autorisent l’utilisation de leur image à des fins d’information, de communication et de promotion sauf opposition écrite préalable.

4. Licence FFE

Une licence FFE valide est obligatoire pour participer aux activités équestres.

5. Vol, perte ou dégradation de matériel

Les participants demeurent responsables de leurs effets personnels et des dommages causés aux installations, équipements, chevaux ou tiers.

6. Règlement intérieur

Tout manquement grave au règlement intérieur peut entraîner l’exclusion du séjour sans remboursement.

7. Litige – Médiation de la consommation

En cas de litige, les parties s’efforceront de le résoudre à l’amiable. À défaut :

La Société Médiation Professionnelle – Alteritae
5 rue Salvaing
12000 Rodez – France

8. Assurance

L’organisateur recommande vivement à chaque client de souscrire une assurance adaptée couvrant l’annulation, la maladie, les accidents ainsi que tout événement imprévu pouvant empêcher la participation au séjour. Une assurance responsabilité civile et dommages est également recommandée. À défaut, les frais et responsabilités restent à la charge exclusive du client.

Signature : _____

Date : _____